

Comité de Rédaction : L. Bénito (05 45 63 95 14) [benito.raymond@neuf.fr](mailto:benito.raymond@neuf.fr); D. Lauseur (06 10 78 19 03) [lauseur.d@wanadoo.fr](mailto:lauseur.d@wanadoo.fr)  
 Merci à Martine et Marc qui, pendant plus de 4 ans, ont œuvré pour la Feuille.

**Nouvelle question de curiosité :** quelques arbres, un massif fleuri. Le photographe voudrait s'arrêter à tous les lieux un peu particuliers. Pouvez-vous l'aider en écrivant à l'équipe de la Feuille pour nous en proposer et nous donner l'emplacement de celui-ci ?



**le 13 juillet à Agris**

Bric-à-brac et salon de la moto  
 Gratuit pour les habitants de la commune  
 Apéritif concert à partir de 18h30

Repas à 20h : 10€, 5€ (enfant - 10 ans)  
 Apéritif, melon, paëlla, salade et fromage, pâtisserie  
*Réservation jusqu'au 8 juillet auprès de Raymond*  
*Bénito : 05.45.63.95.14*

Feu d'artifice à 23h30

*Rappel : si vous souhaitez être bénévole sur cette journée, contactez Raymond Bénito*

**Réponse à la question de curiosité :**

Quelques heures après avoir assisté au repas municipal des aînés, notre ami, encore très absorbé, effectuait une promenade à pied dans le village des Camus quand il fut surpris par un puissant parfum. Une glycine couronnant sur environ 25 m. le mur d'une maison était la responsable pleinement épanouie !

**Petite histoire d'Agris :**

Conseil municipal

Séance du 3 juillet 1978

Le Conseil Municipal, considérant que le cimetière communal est actuellement saturé et que, enclavé entre des immeubles d'habitations, il n'est pas possible de l'agrandir,

Décide de créer un nouveau cimetière.

Après en avoir délibéré, l'implantation doit être décidée en tenant compte du fait que :

L'ancien cimetière reste suffisant pour la majeure partie des habitants actuels de la Commune du fait de sépultures familiales existantes,

Lors de chaque fête ou cérémonie funèbre, la coutume est de se recueillir sur les sépultures familiales, aussi, dans ce cas, un nouveau cimetière éloigné du précédent créerait des difficultés,

Un cimetière pose le problème de délimitation d'une zone non constructible,

Le problème de stationnement n'a jamais été résolu pour le cimetière actuel.

C'est pourquoi le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité l'implantation du nouveau cimetière au plus près de celui existant. Le choix est restreint car il est nécessaire d'avoir un sol apte et des possibilités de stationnement, d'être en retrait par rapport à la route, de limiter

les contraintes de la zone inconstructible,

Choisit les parcelles [...] qui requièrent les meilleures conditions.

Après examen des arguments de la pétition présentée par quelques habitants du Bourg, il ressort que :

Le nouveau cimetière ne bloque pas les constructions, peut être bien intégré dans le paysage, entouré par des haies,

Une partie des pétitionnaires a déjà les contraintes du cimetière existant,

Un nouveau cimetière proposé par ces pétitionnaires, aux Martonnauds, grèverait un paysage semi-vallonné et très agréable en bordure de la Vallée du Bandiat, encore indemne de toute « civilisation ».

Le conseil Municipal délibère à nouveau et

Décide de maintenir sa décision

Emet le vœu de limiter la hauteur des sépultures (tombe semi-enterrées)

L'environnement subirait un moindre préjudice car :

La zone inconstructible ne sera pratiquement pas modifiée par rapport au cimetière actuel,

Dans le paysage, seuls les arbres et les haies devraient être visibles.

[...]

**Ça s'est passé : le 12 août 1820**

Nous vous avons diffusé des articles en rapport avec la date de parution de la Feuille mais n'ayant pas de rapport avec notre région.

Une des raisons vient de la très grande difficulté de trouver sur internet des faits s'étant produits à Agris (domination des articles traitant de près ou de loin à l'agriculture) et à La Rochefoucauld (domination des articles sur les personnages historiques et Paris).

En revanche en prenant la zone plus générale de la Charente cela semble plus prometteur. Voici par exemple :

Lettre du 12 août 1820 du peintre Delacroix à sa sœur adressée poste restante à **Mansle**.

« je crois que je lui préfère la douce paresse et l'absolu sans-gêne dont je jouis dans la Charente, où il n'y a ni nouvelles connaissances à faire, ni conversations à essuyer, ni ces [**partie de lettre trouée**] choses qui sont des amusements pour la plupart des hommes [**manque**] que mon esprit paresseux, maniaque et [**illisible**] sociable me rend malheureusement un peu redoutables. ».

En Charente, le peintre a séjourné dans la belle demeure du Chalet de la Boixe (*ne se visite pas*).

**Vie Pratique :** collectes sacs jaunes (consultation Calitom du 240614)  
 Mardi 1 Juillet 2014

➔ **Attention** Mercredi 16 Juillet 2014 : décalage dû à un jour férié.

**Sens des mots : vous avez dit «étrange?» Charabia**

Mot provençal en liaison avec l'espagnol « algarabia », la langue arabe !

**Légende**

Ici, la langue est correcte mais on n'a toujours pas entièrement confiance. Pourtant le mot vient du latin et signifie « ce qui doit être lu ».

**Kaolin**

Là c'est typiquement de chez nous : notre porcelaine en est faite ! Mais le mot est d'origine chinoise et veut dire la « colline élevée » où s'est extrait, un temps, le matériau.

**Agenda selon les organisateurs**

= le 13 juillet : Bric à Brac (voir ci-dessus)